

Espace associatif et d'animation des Bains-Douches - Demande de pré-agrément «animation globale et coordination» auprès de la CAF

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon souhaite doter le quartier Battant d'une structure d'animation légère, située dans les locaux en cours de rénovation des Bains-Douches, rue de la Madeleine.

L'ouverture de cette nouvelle structure est prévue pour janvier 2008, à partir d'un projet actuellement en cours d'élaboration en concertation avec les habitants du secteur, les associations et les institutions intervenant sur la place.

La CAF accorde aux centres sociaux une prestation de service «animation globale et coordination» conditionnée par l'obtention de son agrément sur présentation d'un contrat de projet validé pour 3 ans maximum qui doit répondre aux 4 missions définies par la CNAF :

- être un équipement de quartier,
- être un équipement à vocation familiale et pluri-générationnel,
- être un lieu d'animation de la vie sociale,
- être un lieu d'interventions sociales concertée et novatrices.

Cette prestation s'élève à 40 % des dépenses d'animation globale dans une limite plafonnée à 122 459 €, soit un financement maximum annuel de 48 984 €.

Dans l'attente de l'élaboration définitive du projet, il est envisagé de déposer une demande de pré-agrément.

Ce pré-agrément permettant de percevoir la prestation «animation globale» constituerait, outre une ressource non négligeable pour amorcer certaines activités, une sorte de label pour mener auprès des partenaires associatifs et des habitants, le travail de coordination et de concertation nécessaire à la construction puis à la mise en œuvre du projet.

Ce pré-agrément pourra déboucher sur un agrément définitif, à l'ouverture de la structure.

Pour 2007, la Ville souhaite solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour ce pré-agrément, et présenter une demande de financement dans le cadre de la prestation «animation globale», à hauteur de 21 458 €, couvrant ainsi une partie des frais inhérents à l'élaboration du projet d'animation du quartier.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales :

- * un pré agrément «animation globale» et coordination pour l'espace associatif et d'animation des Bains-Douches,

- * l'octroi d'un financement de 21 458 € pour 2007,

- inscrire la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception de la notification en recettes au chapitre 74.422.7478.47002 et à la réaffecter en dépenses au chapitre 011.422.6042. 47002.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.